

NETINVET

QUESTIONS / REPONSES POUR MIEUX COMPRENDRE

1. Qu'est-ce que NETINVET ?
2. Qui peut être membre ? Quels sont les prérequis ?
3. Pourquoi devenir membre ? Quelle est la valeur ajoutée du réseau ?
4. Je suis un centre de formation, comment puis-je devenir membre du réseau ?
5. Je suis une organisation professionnelle, comment puis-je devenir membre du réseau ?
6. Je suis une entreprise, comment puis-je m'impliquer dans le réseau ?
7. Qui décide si ma demande d'adhésion est acceptée ?
8. Que se passe-t-il si ma demande d'adhésion est acceptée ?
9. Comment le réseau est-il organisé et géré ?
10. Quelle est la structure juridique du réseau ?
11. Quels sont les services dont les membres peuvent bénéficier ?
12. A quoi les membres de NETINVET s'engagent-ils en entrant dans le réseau ?
13. A quoi sert la cotisation ?
14. Peut-on se retirer du réseau ?

1° QU'EST-CE QUE NETINVET ?

NETINVET est un réseau européen de centres de formation et d'entreprises issus de 10 pays de l'Union européenne, volontaires pour développer des relations de confiance, permettre la mobilité des apprenants en cours de formation et aller vers une reconnaissance de la mobilité dans le cadre de la certification grâce au dispositif ECVET. Il concerne aujourd'hui les formations en commerce international mais a vocation à s'élargir à d'autres secteurs.

NETINVET, c'est :

- Une démarche qualité reposant sur des chartes et un label
- Une référence partagée pour la formation d'assistant commercial import-export
- Le transfert et la reconnaissance des résultats d'apprentissage grâce à ECVET
- Un outil de mise en place et de suivi de la mobilité à destination de ses membres

2° QUI PEUT ETRE MEMBRE ? QUELS SONT LES PREREQUIS ?

⇒ Les centres de formation qui proposent une formation au niveau 4 ou 5 du cadre européen de certification dans le domaine du commerce international ont vocation à être membres de NETINVET. La formation assurée doit être compatible avec la référence partagée « assistant commercial import-export » en termes d'objectifs de certification et d'unités de formation.

Le centre de formation renseigne la demande d'adhésion publiée sur la page d'accueil du site www.netinvet.eu. La demande d'adhésion est non engageante, elle signifie que le comité de pilotage NETINVET va traiter la demande.

L'adhésion au réseau est soumise à une cotisation (dont le montant varie en fonction de votre pays) et à la signature de la charte qualité.

⇒ Les organisations professionnelles impliquées dans les processus de construction et/ou de certification des formations professionnelles du secteur du commerce international. La demande d'adhésion est soumise au comité de pilotage NETINVET : l'adhésion au réseau est soumise à une cotisation (dont le montant varie en fonction de votre pays) et à la signature de la charte qualité. Les organisations professionnelles s'engagent à faciliter la mobilité en sollicitant leurs membres et en diffusant la référence partagée « assistant commercial import-export ».

3° POURQUOI DEVENIR MEMBRE ? QUELLE EST LA VALEUR AJOUTEE DU RESEAU ?

Le réseau NETINVET est un réseau européen de centres de formation et d'entreprises issus de 10 pays de l'Union européenne, volontaires pour développer des relations de confiance, permettre la mobilité des apprenants en cours de formation et aller vers une reconnaissance de la mobilité dans le cadre de la certification grâce au dispositif ECVET.

⇒ Le réseau NETINVET fournit à ses centres de formation membres :

- Des références partagées pour une certification en commerce international destinée à faciliter la mobilité de leurs apprenants dans le cadre de partenariats privilégiés
- Des établissements d'accueil labellisés dans les 10 pays membres du réseau
- Des entreprises « terrain de stage » présélectionnées par les centres de formation membres et labellisées par le comité de pilotage NETINVET
- Un processus de suivi et de reconnaissance des opérations de mobilité
- Des chartes qualité pour garantir les opérations de mobilité
- Un site internet www.netinvet.eu dédié au réseau comprenant une partie publique pour promouvoir le réseau auprès du grand public et une partie privée réservée à ses membres
- Une recherche de partenaires facilitée via notamment la mise à disposition d'une base de données fiable d'entreprises et de centres de formation administrée et mise à jour en permanence,
- Des évaluations paritaires des opérations de mobilité par les différents acteurs du réseau (centres de formation, entreprises, apprenants)
- Des outils pour la capitalisation, le transfert et la validation des acquis d'apprentissage de leurs apprenants
- Des opportunités d'échange, de contact et de partage des bonnes pratiques : une véritable ouverture sur l'Europe !

⇒ Le réseau NETINVET fournit à ses organisations professionnelles et à ses entreprises membres :

- Une opportunité de s'impliquer activement dans le processus de formation, pour des apprenants formés au plus près de leurs besoins
- Un moyen de promouvoir le dynamisme de l'organisation sur le plan européen dans le domaine de la formation professionnelle
- La garantie de travailler avec des centres de formation accrédités par le réseau, pour une coopération de qualité ; des chartes qualité pour garantir les opérations de mobilité
- Des stagiaires motivés désireux de vivre une expérience professionnelle en contexte interculturel
- Des opportunités d'échange, de contact et de partage des bonnes pratiques : une véritable ouverture sur l'Europe !

4° JE SUIS UN CENTRE DE FORMATION, COMMENT PUIS-JE DEVENIR MEMBRE DU RESEAU ?

Les centres de formation qui proposent une formation au niveau 4 ou 5 du cadre européen de certification dans le domaine du commerce international ont vocation à être membres de NETINVET. Cette formation doit être compatible avec la référence partagée « assistant commercial import-export » en termes d'objectifs de certification et d'unités de formation.

Pour rejoindre le réseau, les centres de formation doivent renseigner la demande d'adhésion publiée sur la page d'accueil du site www.netinvet.eu. La demande d'adhésion est non engageante, elle signifie que le comité de pilotage NETINVET va traiter la demande. Le comité de pilotage décidera si le centre de formation est apte à intégrer le réseau et l'informer de la décision.

L'adhésion au réseau est soumise à une cotisation (dont le montant varie en fonction de votre pays) et à la signature de la charte qualité.

5° JE SUIS UNE ORGANISATION PROFESSIONNELLE, COMMENT PUIS-JE DEVENIR MEMBRE DU RESEAU ?

Les organisations professionnelles impliquées dans les processus de construction et/ou de certification des formations professionnelles du secteur du commerce international peuvent adresser une demande d'adhésion au comité de pilotage en écrivant à l'adresse contact@netinvet.eu.

Le message doit être rédigé en anglais et doit comprendre :

- Une présentation de l'organisation professionnelle
- Les motivations pour rejoindre le réseau.

La demande est traitée par le comité de pilotage NETINVET : l'adhésion au réseau est soumise à une cotisation (dont le montant varie en fonction de votre pays) et à la signature de la charte qualité. Les organisations professionnelles s'engagent à faciliter la mobilité en sollicitant leurs membres et en diffusant la référence partagée « assistant commercial import-export ».

6° JE SUIS UNE ENTREPRISE, COMMENT PUIS-JE M'IMPLIQUER DANS LE RESEAU ?

Les entreprises peuvent devenir partenaires du réseau en s'engageant à participer à la formation professionnelle des jeunes préparant la référence partagée « assistant commercial import-export » :

- en proposant des périodes de stages
- en confiant aux stagiaires des missions leur permettant d'acquérir et ou de développer les attitudes et les compétences professionnelles de la référence partagée « assistant commercial import-export »
- en préparant le stage avec le centre de formation membre du réseau référent.

Les entreprises peuvent devenir membre bienfaiteur de l'association NETINVET en lui apportant un soutien financier visant à développer et pérenniser ses actions.

7° QUI DECIDE SI MA DEMANDE D'ADHESION EST ACCEPTEE ?

Le comité de pilotage du réseau NETINVET (conseil d'administration) décide de l'admission des membres.

Le Conseil d'administration est composé de 6 à 12 membres actifs élus par l'Assemblée générale et issus des deux collèges composant l'Assemblée Générale, à savoir :

- le collège « Éducation et Formation » composé de centres de formation
- le collège « Vie économique » composé des organisations professionnelles

8° QUE SE PASSE-T-IL QUAND SI MA DEMANDE D'ADHESION EST ACCEPTEE ?

Vous recevez un courriel d'accréditation qui vous ouvre les droits d'accès aux services proposés par le réseau. Il vous faut auparavant vous engager à respecter la charte de qualité du réseau et verser le montant de la cotisation décidé par l'Assemblée Générale du réseau.

Si vous êtes un centre de formation, vous aurez la possibilité de créer votre profil sur le site www.netinvet.eu et bénéficier de ses services (visibilité de votre centre de formation, accès aux contacts des établissements partenaires...)

9° COMMENT LE RESEAU EST-IL ORGANISE ET GERE ?

NETINVET est une association sans but lucratif de droit français (loi du 1^{er} juillet 1901).

L'association est composée de membres actifs cotisants (centres de formation et organisations professionnelles) composant l'Assemblée Générale. Chaque membre de l'association dispose d'une voix en assemblée générale.

L'assemblée générale réunie en deux collèges (le collège « Éducation et Formation » composé de centres de formation et le collège « Vie économique » composé des organisations professionnelles) élit un conseil d'administration composé au minimum de 6 membres et au maximum de 12 membres actifs.

Le conseil d'administration élit par ses membres un Président, un Vice-Président et un Trésorier.

Le Conseil d'administration administre l'Association, dans les limites de son objet et sous réserve des compétences de l'Assemblée générale.

En particulier, le Conseil d'administration :

- élabore et met en œuvre le projet associatif approuvé par l'Assemblée Générale,
- décide de l'admission des membres de l'Association,
- donne délégation au Président pour la gestion courante,
- prend toutes décisions relatives à la gestion et à la conservation du patrimoine de l'association, et notamment, celles relatives à l'emploi des fonds, à l'éventuelle prise à bail des locaux nécessaires à la réalisation de l'objet de l'association, à la gestion du personnel,
- élabore le budget et établit les comptes annuels de l'Association,
- propose le montant de la cotisation annuelle,
- désigne les membres participants au Comité scientifique. Les membres du comité scientifique ont un rôle de proposition et d'expertise sur les orientations et les actions de l'Association.

10° QUELLE EST LA STRUCTURE JURIDIQUE DU RESEAU ?

NETINVET est une association sans but lucratif de droit français (loi du 1^{er} juillet 1901). Chaque membre de l'association dispose d'une voix en assemblée générale et participe aux prises de décisions. L'assemblée générale élit un conseil d'administration composé au minimum de 6 membres et au maximum de 12 membres actifs.

11° QUELS SONT LES SERVICES DONT LES MEMBRES PEUVENT BENEFICIER ?

⇒ Le réseau NETINVET fournit à ses centres de formation membres :

- Des références partagées pour une certification en commerce international destinée à faciliter la mobilité de leurs apprenants dans le cadre de partenariats privilégiés
- Des établissements d'accueil labellisés dans les 10 pays membres du réseau
- Des entreprises « terrain de stage » présélectionnées par les centres de formation membres et labellisées par le comité de pilotage NETINVET
- Un processus de suivi et de reconnaissance des opérations de mobilité
- Des chartes qualité pour garantir les opérations de mobilité
- Un site internet www.netinvet.eu dédié au réseau comprenant une partie publique pour promouvoir le réseau auprès du grand public et une partie privée réservée à ses membres
- Une recherche de partenaires facilitée via notamment la mise à disposition d'une base de données fiable d'entreprises et de centres de formation administrée et mise à jour en permanence,
- Des évaluations paritaires des opérations de mobilité par les différents acteurs du réseau (centres de formation, entreprises, apprenants)
- Des outils pour la capitalisation, le transfert et la validation des acquis d'apprentissage de leurs apprenants
- Des opportunités d'échange, de contact et de partage des bonnes pratiques : une véritable ouverture sur l'Europe !

⇒ Le réseau NETINVET fournit à ses organisations professionnelles et à ses entreprises membres :

- Une opportunité de s'impliquer activement dans le processus de formation, pour des apprenants formés au plus près de leurs besoins
- Un moyen de promouvoir le dynamisme de l'organisation sur le plan européen dans le domaine de la formation professionnelle
- La garantie de travailler avec des centres de formation accrédités par le réseau, pour une coopération de qualité ; des chartes qualité pour garantir les opérations de mobilité

- Des stagiaires motivés désireux de vivre une expérience professionnelle en contexte interculturel
- Des opportunités d'échange, de contact et de partage des bonnes pratiques : une véritable ouverture sur l'Europe !

12° A QUOI LES MEMBRES NETINVET S'ENGAGENT-ILS EN ENTRANT DANS LE RESEAU ?

Les membres de l'association s'engagent à :

- ⇒ Respecter la charte de qualité du réseau
- ⇒ Verser le montant de la cotisation annuelle décidé en assemblée générale
- ⇒ Prendre part activement à la mise en place d'opérations de mobilité pour les apprenants (accueillir et recevoir)
- ⇒ Se mobiliser pour favoriser la mobilité de formation et la mobilité en entreprise :
 - En véhiculant une image positive du réseau
 - En effectuant le suivi de leurs opérations de mobilité sur la partie privée du site internet www.netinvet.eu créé à cet effet.
 - En renseignant les bases documentaires du réseau et en les enrichissant de nouveaux contacts entreprises sur www.netinvet.eu
 - En participant activement à la dissémination de la référence partagée « assistant commercial import-export »

13° POURQUOI Y A-T-IL UNE COTISATION ?

La cotisation, dont le montant est fixé par l'assemblée générale du réseau, permet à l'association de remplir son but statutaire en :

- facilitant la recherche de partenaires via notamment la mise à disposition d'une base de données fiable d'entreprises et de centres de formation administrée et mise à jour en permanence,
- promouvant la mobilité des apprenants en formation et en stage en entreprise à l'étranger via notamment la mise en place d'outils d'accompagnement (guide, scénarios de mobilité, charte de qualité, labels, etc.),
- assurant la circulation de l'information et l'échange de bonnes pratiques dans le réseau avec des outils facilitant la circulation de l'information en interne et en externe (bourse d'échanges, plaquettes de présentation, site Internet, etc.),
- coordonnant la communication externe sur le réseau et ses membres afin d'étendre le réseau à de nouveaux centres de formation, pays, entreprises, etc.,
- informant et formant les enseignants et les tuteurs en entreprises qui accueillent des apprenants étrangers en coordonnant la recherche de financements,
- aidant au dépôt de dossiers européens (mobilité, stages en entreprise pour les professeurs, mobilité des formateurs, etc.),
- garantissant la qualité de l'offre de formation des membres du réseau en mutualisant les bonnes pratiques,
- installant la confiance mutuelle en systématisant le caractère multilatéral des actions pour assurer la transparence au sein des pays membres du réseau.

La cotisation sert à couvrir une partie des frais (de fonctionnement, de communication, d'animation, de déplacement) générés par ces activités.

14° COMMENT PEUT-ON SE RETIRER DU RESEAU ?

Tout membre peut présenter sa démission à tout moment par un courrier simple adressé au Président du conseil d'administration. La cotisation déjà versée pour l'année en cours reste cependant acquise à l'association.